

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° CL840

présenté par

Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, M. Aubert, M. Bazin, M. Benassaya, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont,
Mme Genevard, Mme Meunier, M. Schellenberger, M. Vialay, M. Vatin et M. Sermier

ARTICLE 57

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.